

 Paris, le 5 mai 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Brigitte Bourguignon** Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l’Autonomie | **Sophie Cluzel** Secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées |

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Comité de suivi de la stratégie de mobilisation et de soutien**

**des proches aidants 2020-2022**

**Le deuxième comité de suivi de la stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022 s’est tenu le 5 mai pour faire le bilan des avancées et de la mise en œuvre de cette stratégie avec les acteurs et les associations mobilisés.**

Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l’Autonomie, et Sophie CLUZEL, Secrétaire d’État chargée des Personnes handicapées, souhaitent renforcer les solutions de répit aux aidants et aux familles les plus fragilisés, avec les ARS et les départements.

Pour le Gouvernement, il est en effet essentiel de reconnaître et de faciliter le rôle majeur des proches aidants qui sont en premières lignes avec nos concitoyens les plus fragiles. Il en fait une priorité de sortie de crise.

Par ailleurs, le comité a souligné le fait que les mesures en faveur des proches aidants restent encore trop peu connues. Les ministres ont ainsi annoncé la constitution d’un groupe de travail avec les associations et les administrations pour identifier les complexités administratives qui peuvent dissuader les aidants de demander ces aides. Des mesures vont être prises pour simplifier le processus administratif.

La sortie de la crise sanitaire incite toutefois le Gouvernement à envisager de nouvelles mesures pour faciliter le travail des aidants. C’est pourquoi les ministres annoncent l’ouverture de travaux sur la mobilisation des entreprises en faveur des aidants, de quoi répondre aussi pour elles à cette exigence de « responsabilité sociétale et environnementale ».

Un premier comité de suivi avait été lancé le 5 octobre 2020, un an après le lancement par le Premier ministre de la Stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 ». Il avait permis de souligner les solutions mises en œuvre à destination des aidants pour répondre à leurs besoins pendant la crise sanitaire et face à la réduction des offres d’accueil en établissement.

Il indiquait déjà que la moitié des engagements de la stratégie avait été tenue avec même des avancées majeures. Le congé proches aidants a, par exemple, été élargi à tous les salariés du privé mais aussi à tous les agents publics fonctionnaires ou contractuels, au 1er octobre. D’autres solutions ont été proposées pour renforcer le soutien aux aidants, notamment la création d’un numéro ou de plateformes d’écoute dans le cadre des « Communautés 360 ».

Pour Brigitte BOURGUIGNON : *« Le soutien aux aidants doit être au cœur de notre société car ’il est aussi un enjeu de la transition démographique. Alors que de plus en plus de personnes souhaitent vieillir à domicile, le virage domiciliaire que nous devons opérer ne doit pas faire reposer toute la charge sur les aidants. Nous devons construire un environnement favorable et bienveillant, qui donne toute sa place aux aidants, qui reconnaisse leur engagement afin qu’ils ne soient plus cette première ligne invisible de l’accompagnement des personnes fragiles. »*

Pour Sophie CLUZEL : « *Les parents, les proches et les personnes handicapées elles-mêmes ont été placées dans une situation de tension, d’inquiétude et parfois de très profond désarroi pendant la crise sanitaire. Cela ne fait que renforcer ma détermination à ce que l’ensemble des solutions utiles se déploient plus vite et plus fort. Nous avons de nombreuses innovations : le relayage, les maisons de répit, l’accueil temporaire sur mesure, les séjours de vacances aidants/aidés. Toutes ces solutions de qualité permettent de rassurer les aidants pour qu’ils ne soient plus « assignés à domicile » et leur redonner le temps, le souffle pour leurs envies, leurs choix.*

|  |  |
| --- | --- |
| Contact presse **Ministère chargé de l’Autonomie****Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**01 40 56 63 74**sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr** | Contact presse Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées**seph.communication@pm.gouv.fr** |

|  |
| --- |
|  |